

COMITE INTERNATIONAL DES FRANCOPSIES

« *ALFAPSY* »

CONTEXTE

Le succès, en octobre 2000, des premières « Rencontres Francopsies » de Guadeloupe, fut à l'origine de l'expérience concluante des « 2èmes Rencontres Internationales de la Psychiatrie d'Exercice Privé » à Marrakech au Maroc, en février 2002.

L'organisation actuelle des « 3èmes Rencontres Francopsies » de Sousse, Tunisie, en mai 2003, confirme l'intérêt suscité par ce concept de rassemblement des psychiatres d'exercice privé partageant la langue française à des fins d'échanges théorico-pratiques, dans des contextes culturels et socio-économiques multiples et diversifiés selon les pays concernés.

Au delà de l'importance accordée aux valeurs de l'approche psychodynamique portée par l'Ecole Française de psychiatrie, la qualité des échanges et la richesse des savoirs ainsi mutualisés, justifient la poursuite de ce mouvement des « Rencontres Francopsies ».

L'A.F.P.E.P. a initié cette expérience, visant à associer à sa réflexion des psychiatres de libre pratique et des professionnels de santé mentale exerçant leur métier, en partie ou en totalité, en langue française. Toutefois, compte tenu du caractère multilatéral de ce type de manifestation, il convient désormais qu'une organisation internationale, composée de représentants des pays intéressés, en assume la poursuite tant au plan scientifique qu'au plan financier.

Pour cette raison nous proposons de fonder le **Comité International des Francopsies**, qui pourrait s'intituler « *ALFAPSY* » (pour **AL**ternative **F**édérative des **AS**sociations de **PSY**chiatrie).

CONTENU

L'A.F.P.E.P. propose que ce Comité International des Francopsies, « *ALFAPSY* », soit déclaré au Journal Officiel de la République Française sur la base juridique de la Loi du 1er juillet 1901 comme Association à but non lucratif, avec pour **Siège Social**, l'adresse de l'un de ses membres en France pour disposer de la réglementation monétaire en zone de libre échange.

La mise en place de ce Comité « *ALFAPSY* », dont la visée immédiate est l'organisation matérielle des prochaines « Rencontres Francopsies », devrait constituer la première étape d'une instance internationale secondairement enrichie de projets éventuellement plus étendus.

Il nous paraît donc opportun de définir d'emblée les **trois objets** qui justifient l'institutionnalisation associative du Comité International des Francopsies « *ALFAPSY* » .

Objets

- **Gestion des « Rencontres Francopsies »**, organisées tous les 2 ans à la demande des différents pays où la profession de psychiatre se pratique totalement ou au moins partiellement en langue française. Cette gestion concerne avant tout les modalités de financement de ces manifestations dans le respect de l'application de la Loi de 1901, et avec la contribution de tous les adhérents, représentants ou non les groupements de psychiatres des pays concernés. Cette gestion s'applique aussi à la surveillance de la qualité des projets scientifiques des « Rencontres Francopsies ».
- **Formation médicale continue et Transmission** des pratiques de la psychiatrie clinique **par inter formation** à tous les psychiatres, quelles que soient leurs modalités d'exercice dans le secteur privé, et ce, par tous moyens adaptés et agréés, en complément des « Rencontres Francopsies».
- **Promotion de tout regroupement scientifique centré sur la recherche clinique en psychiatrie** dans le but d'optimiser le mouvement général d'évolution de la profession.

Portée

Dès à présent, le Comité International des Francopsies, dans son 1^{er} objet, régule et contrôle les « Rencontres Francopsies ». Il pourrait comporter, dans son organigramme, un Conseil Scientifique et un Conseil de Gestion pour apporter son soutien professionnel et logistique aux pays organisateurs.

Plus tard, il pourrait disposer, après une certaine durée d'existence et d'expérience, d'un Conseil de Surveillance (ou des Sages) composé de ses anciens dirigeants pour réaliser les 2^{ème} et 3^{ème} objets, formation médicale continue et promotion de regroupement scientifique, que prévoient les présents statuts.

FORME

Présentation

« ALFAPSY » Comité International des Francopsies		
Organisation et gestion Rencontres Francopsies	Formation et Transmission de la Clinique psycho- dynamique	Promotion des instances scientifiques de la psychiatrie privée

Composition

Le Comité se compose, au titre de membres à voix élective, des adhérents suivants :

- Associations nationales de psychiatres d'exercice privé, en tant que collègue des personnes morales, représentées par leur Président ou leur Vice-président ou autre membre désigné;
- Psychiatres qualifiés, à titre individuel, en tant que collègue de personnes physiques

L'ensemble de ces personnes constitue l'Assemblée Générale qui, réunie à l'occasion de chaque « Rencontres Francopsies », désigne son Conseil d'Administration en respectant les quotas de représentation des collèges de personnes physiques et de personnes morales ainsi que les représentations par pays. Le Conseil d'Administration, qui est renouvelé au vote par moitié tous les 2 ans, tient ses réunions 2 fois par an par tout moyen approprié.

Fonctionnement général

- Les membres du Conseil d'Administration élisent pour 2 ans leur Bureau chargé d'exécuter les décisions.
- Le Bureau exécutif comprend un Président, un Secrétaire Général et un Trésorier.
- Le Bureau est complété par la désignation de 2 Vice-présidents :
Le premier Vice-président étant en charge des « Rencontres Francopsies » en cours de préparation;
Le second Vice-président étant susceptible de coordonner les futures « Rencontres Francopsies »;

Le Bureau peut également désigner : un Secrétaire Général Adjoint chargé d'assister le premier Vice-président et, comme Trésorier Adjoint, le Trésorier des « Rencontres Francopsies » en cours de préparation.

- Le Bureau compose et contrôle un Conseil Scientifique parmi les adhérents, les membres du comité local d'organisation des « Rencontres Francopsies » en cours de préparation, et des personnalités scientifiques extérieures reconnues et cooptées.
- Le Bureau contrôle le bon déroulement logistique et financier des « Rencontres Francopsies » en cours de préparation en nommant un Conseil de Gestion composé du Trésorier et du Trésorier Adjoint du Bureau, des membres désignés du comité local d'organisation des « Rencontres Francopsies », et des experts à la commande (comptable, juriste, etc.)
- Ces deux Conseils ont pour missions de préparer, assister, réguler et renforcer autant que de besoin les travaux préparatoires du Comité Local

d'Organisation des « Rencontres Francopsies » du pays concerné durant le mandat du Conseil d'Administration

- Le Bureau examine chaque projet du Conseil Scientifique et chaque bilan du Conseil de Gestion puis le soumet au vote permanent du Conseil d'Administration.
- Le Bureau se réunit tous les 3 mois par tout moyen approprié.

Règlement interne

- Le Président représente le Comité « *ALFAPSY* » devant la Loi ; il est le garant des décisions du Conseil d'Administration ; il est responsable du bon fonctionnement et de la gestion légale du Comité « *ALFAPSY* » ; il bénéficie d'une voie prépondérante pour la désignation des membres du Comité Scientifique.
- Les Vice-présidents supervisent, chacun pour ce qui le concerne, la mise en œuvre et l'organisation de chaque « Rencontres Francopsies » puis en rendent compte au Président et au Conseil d'Administration.
- Le Secrétaire Général est le garant du fonctionnement statutaire du Comité « *ALFAPSY* » ; il tient à jour le registre des réunions statutaires ; il convoque l'Assemblée Générale pour les élections ainsi que le Conseil d'Administration.
- A l'occasion des votes, le suffrage doit être distinct selon le type d'élection :

S'agissant des élections en Assemblée Générale et en Conseil d'Administration, le suffrage est, pour le collège des personnes morales (Associations), proportionnel au montant de la cotisation, soit 1 voix par tranche de représentation de 1 à 100 personnes, et, pour le collège des personnes physiques, entier soit 1 voix par cotisation.

S'agissant du Conseil Scientifique, le suffrage est entier pour les 2 collèges et sans proportionnalité, soit 1 voix par personne (physique ou morale)

- Le Trésorier supervise l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Comité International des Francopsies. En outre, il veille tout particulièrement aux avances financières consenties puis rétrocédées pour le bon déroulement des « Rencontres Francopsies » en cours de préparation. Le Comité étant situé en France, les règlements soumis au contrôle des changes se font en euros.

MOYENS

Le financement des actions provient des recettes suivantes :

- la cotisation annuelle de chaque association adhérente en tant que personne morale . Le montant de cette cotisation est proportionnel au nombre de personnes représentées par l'association adhérente; il est fixé à 50 centimes d'euro par personne représentée, soit 50 euros par tranche de 100 personnes représentées
- la cotisation annuelle et individuelle de chaque personne physique dont le montant est fixé à 50 euros
- les excédents éventuels des « Rencontres Francopsies » après clôture légale des comptes ;
- les subventions publiques autorisées;
- les sponsors et autres dons privés ;
- les autres participations financières provenant de membres fondateurs et membres bienfaiteurs (n'ayant pas, à ce titre, de voix électorale).

Le Comité International des Francopsies « *ALFAPSY* » étant une association française régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, la gestion de son fonctionnement est à équilibrer dans le respect de son but strictement non lucratif.